

PRIME À LA JEUNESSE

*La valeur ajoutée
n'attend pas le
nombre des années*

Ce programme a pour objectif d'aider les jeunes entrepreneurs à créer une entreprise ou à mettre en œuvre une démarche de relève entrepreneuriale en leur offrant un soutien technique et financier. L'aide financière est allouée par projet d'entreprise sous forme de contributions non remboursables.



CLDEM
Terrebonne Mascouche



Le FJP en questions ?

QUI ?

Jeunes entrepreneurs désirant créer une entreprise ou participant à un projet relié à la transmission d'une entreprise.

QUOI ?

Le jeune entrepreneur visé par une aide financière doit :

- Avoir au moins 18 ans et au plus 35 ans et s'engager à travailler à temps plein dans l'entreprise;
- Posséder une expérience ou une formation pertinente en relation avec le projet présenté;
- Créer au moins deux emplois à temps plein au cours des deux premières années de fonctionnement de l'entreprise projetée;
- Proposer un projet qui ne portera pas préjudice à d'autres entreprises de même nature dans la MRC Les Moulins.

COMBIEN ?

Une somme de 15 000 \$ maximum est allouée à chaque projet d'entreprise sous forme de contributions non remboursables.

COMMENT ?

L'entreprise doit soumettre un plan d'affaires comportant notamment des précisions sur l'équipe de gestion, le positionnement dans le marché, le plan d'investissement et la structure financière.

POUR INFORMATION



CLDEM
Terrebonne Mascouche

450 477-6464